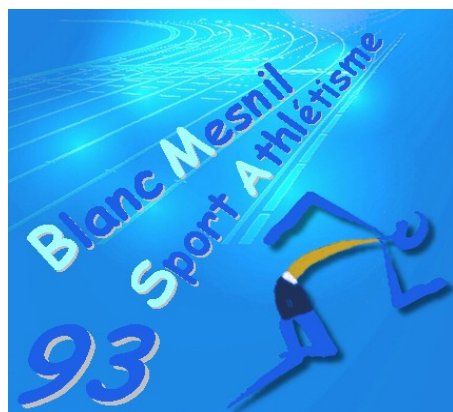




Le Blanc-Mesnil



Dimanche 20 juin 2021
Dimanche 27 juin 2021
Stade Jean Bouin
106 avenue Charles Floquet
93150 Le Blanc-Mesnil

ACCÈS

En transport en commun : RER B Le Bourget
puis bus 607 (sur la N2) descendre à "PEGOUD"

Par la route : autoroute A1 sortie n° 5 OU autoroute A3 sortie Le Blanc-Mesnil

► **PARKING**

<https://bmsa93.sportsregions.fr>

Informations générales Réglementation

- ➔ Cette **compétition** est **ouverte à tous les clubs** de la FSGT **au niveau national**.
- ➔ Peuvent s'y inscrire les athlètes des catégories **minime, cadet, junior, senior et vétéran**.
- ➔ Chaque concurrent peut participer à **2 épreuves individuelles** (maximum).
- ➔ Les **engins de lancers** seront ceux des catégories.
- ➔ La **date limite d'inscription** est le jeudi **17 juin 2021 minuit (COMPETITION DU 20/06)** et le jeudi **24 juin minuit (COMPETITION DU 27/06)**. Aucun engagement ne sera accepté au-delà de chacune de ces dates.
[Fichier excel \[Licence NOM - Prénom - Catégorie - Sexe - CLUB - Epreuve - Performance \(uniquement pour les courses jusqu'au 400m\)\]](#)
à envoyer au BMSA : bmsathletisme@hotmail.fr
- ➔ Un athlète se présentant sans avoir été préalablement engagé par son club, en respectant la procédure, ne pourra participer même hors classement.
- ➔ Il est de la **responsabilité des clubs et des athlètes** de vérifier l'exactitude des renseignements (nom-prénom-catégorie-club) **AVANT** le démarrage de la compétition, de la course, du concours.
- ➔ Certaines épreuves nécessitent le **port d'un dossard à épingler devant**. Il est de la responsabilité des clubs et des athlètes de vérifier **AVANT** le démarrage de la course de le porter de manière lisible sous peine de disqualification. L'organisation ne fournira pas d'épingles.
- ➔ Pour ces 2 compétitions, **les clubs doivent fournir un minimum d'officiels** tenant compte du nombre d'athlètes engagés :
 - en-dessous de 3 athlètes engagés= pas d'obligation de fournir du jury
 - de 3 à 10 athlètes engagés = 1 juge minimum
 - au delà de 10 athlètes engagés = un 1 juge supplémentaire, minimum, par tranche de 10 athlètes.Un athlète peut tenir un poste de juge, à condition qu'il ne participe pas à l'épreuve.
- ➔ Les officiels se réservent le **droit de refuser à un(e) athlète la participation à une épreuve** en raison de son état (ébriété, indiscipline, problème de santé, etc.) ou de le/la déclasser (non-respect des juges, de ses adversaires, etc.)

Conditions de participation

I - Règles administratives

- L'affiliation du club à la F.S.G.T. pour la saison en cours (2020-2021) doit être enregistrée au siège du comité d'appartenance et validée par la fédération.
- Chaque participant(e) doit être en possession de la licence omnisports FSGT de la saison sportive (2020-2021), validée et revêtue d'une photo d'identité récente. Le timbre "**F.S.G.T. – Athlétisme**".
- Les athlètes doivent obligatoirement concourir **avec le maillot du club** pour lequel ils sont engagés.

II - Réglementation spécifique

- Pour les courses, **confirmation des inscriptions à la chambre d'appel au plus tard 30 minutes** avant l'épreuve. **Si l'engagement n'est pas confirmé dans les temps, l'athlète ne pourra pas participer.**
- Pour les concours, **confirmation des inscriptions sur le lieu de l'épreuve auprès des officiels, jusqu'à la fin de l'échauffement. Si l'engagement n'est pas confirmé dans les temps, l'athlète ne pourra pas participer.**
- Pour les départs des courses, un **faux départ** entraîne une **élimination**.

III – Réglementation sanitaire

- **La réalisation d'autotests, de tests PCR ou antigéniques est recommandée** avant la compétition.
- **Tout symptôme évocateur de Covid 19 et toute température supérieure ou égale à 38° interdit l'accès aux manifestations sportives et nécessite un test PCR et un isolement en cas de positivité.**
- Le **port du masque est obligatoire pour tous et pendant toute la durée des manifestations sportives** et dans toute l'enceinte du stade ou du lieu de pratique sportive, sauf pour les enfants de moins de 6 ans. **Aucun masque n'étant fourni**, il est nécessaire de prévoir des masques personnels.
Seul l'athlète est autorisé à retirer le masque, et ce uniquement pendant son échauffement et une fois arrivé sur le lieu de l'épreuve (départ de la course/aire de concours). Il peut le garder pendant l'épreuve s'il le souhaite.
- L'accès aux diverses installations dans l'enceinte du stade se fera dans le respect des consignes ministérielles en vigueur (jauge, fermeture des vestiaires, etc.). **Les toilettes seront ouvertes.**
- **Respect des gestes barrières :**
 - . Une distanciation sociale de 2 mètres reste de mise.
 - . Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition.
 - . 2 sièges libres de distance entre 2 personnes ne vivant pas dans le même foyer et une rangée sur 2 restera inoccupée en tribune.
- Il sera fait appel aux pompiers en cas d'urgence
- Merci aux clubs de prévoir leur pharmacie